
Judiciaire circus

Par Daniel Soulez Larivière

17 juillet 1993 – Le Monde

Bruay-En-Artois, avril 1972 ; Olympique de Marseille, juin 1993. Vingt et un ans d'expérience du cirque judiciaire, et toujours pas de réforme. Voilà vingt et un ans, c'était le « petit » juge Pascal qui voulait défendre, selon lui, la démocratie en faisant des conférences de presse sur les marches du palais de Béthune. Vingt et un ans plus tard, c'est le procureur de Valenciennes qui répète l'histoire. Même ravissement de la presse, même émotion des lecteurs, même rhétorique autojustificatrice : puisque les avocats parlent, il est normal que les juges parlent. Et les syndicats de magistrats de pousser à la roue. Voilà vingt et un ans, c'était la lutte du prolétariat contre la bourgeoisie du Nord qui justifiait la bonne conscience devant cette pornographie judiciaire.

Aujourd'hui, c'est la lutte contre la corruption de la politique et du sport dont les juges, selon un éditorialiste célèbre, seraient les fantassins. Il faut nettoyer les écuries d'Augias ! Le notaire traîné dans la boue fut déclaré innocent. C'était la faute à pas de chance. Mais dans l'affaire de l'OM, si l'on comprend bien le procureur de Valenciennes, il ne saurait y avoir d'erreur, sinon il ne prendrait pas la responsabilité d'accuser tous les jours dans les médias les uns et les autres, et de faire suivre ses réquisitoires publics de l'affirmation du principe de la présomption d'innocence. Il y a du Fouquier-Tinville qui sommeille en chaque Français. Deux siècles de progrès judiciaires ont pourtant construit une procédure pénale destinée à ne pas estropier les innocents suspectés et à éviter de juger préventivement et de manière expéditive les coupables. Cette procédure, trop vieille pour l'époque, fait aujourd'hui revenir les Fouquier-Tinville de toutes professions qui mettent au pilori un Bernard Laroche (qui en est mort), une Christine Villemin, des médecins de Poitiers, un Ranucci ou un Roman, et bien d'autres qui, sans être toujours innocents de tout, ne se remettent jamais au moment du jugement public d'avoir été préalablement martyrisés dans les médias, tels des taureaux déjà blessés par les picadors.

La cause de ce désordre provient d'une confusion pourtant bien simple. L'instruction à la française confond sur la tête d'un même homme des fonctions de juridiction et d'investigation, et soumet toute son activité au secret. Or, si les investigations doivent être secrètes à la fois pour pouvoir efficacement s'effectuer et pour ne pas estropier les gens par le seul soupçon, il n'en va pas de même pour la fonction juridictionnelle (par exemple la mise en détention), car en démocratie la justice se rend en public. Comme une partie de l'instruction pénale est juridictionnelle, elle appelle forcément la publicité sur tout, même sur les investigations, et au mépris de la morale et de la loi. Tout secret disparaît et le cirque judiciaire prospère.

Tant que l'on n'aura pas compris cela et reconstruit notre procédure et nos règles médiatiques autour de ce concept simple, la situation dégènera de plus en plus. Sans restreindre la liberté de la presse ni l'empêcher de déterrer les affaires, il reste cependant qu'il y a un temps pour travailler et un temps pour parler. On ne peut parler en travaillant, sauf à rendre la justice tous les matins sur le trottoir et à considérer le justiciable comme un objet de bookmakers dont la culpabilité serait appréciée quotidiennement à la hausse ou à la baisse. Si notre scène médiatique absorbe aujourd'hui notre scène judiciaire dans une interactivité pathologique, c'est parce que la scène judiciaire est faible, archaïque et désadaptée par rapport à l'époque.

Seule une reconstruction fondamentale de notre procédure telle que l'avait envisagée la commission Delmas-Marty voilà trois ans restaurera cette scène judiciaire et rendra leur dignité aux justiciables, fussent-ils des suspects. La récente abrogation de la dernière loi de réforme de la procédure pénale montre que nous allons dans le sens inverse. Le malheur est que nos élus ne s'en rendent même pas compte. Il est vrai que tant que la foudre tombe sur le voisin...